SUNTOUR

PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

RÈGLEMENT

SUNTOUR JEUNES ÉLITES

2024

SUPPORT PROJET DU CRESUD :

« AIDE A LA PERFORMANCE DES JEUNES CAVALIERS »

Version du 07/03/2024

Préambule

Depuis 2022, Organisation SUNTOUR (O.S.T.) organise un challenge JEUNES ÉLITES dans les catégories Minimes, cadets et juniors.

Ce challenge a pour objectifs :

- De mettre en valeur les meilleurs jeunes de la région dont l'ambition est de progresser vers l'élite
- De donner à leurs coachs un cadre de compétition de référence,
- De permettre aux jeunes cavaliers et cavalières d'entrer dans les filières de détection des jeunes organisées par le CRE et la FFE.

Ce Challenge est dénommé **SUNTOUR JEUNES ELITES** et distingue sur chaque étape le/la meilleur(e) cavalier (e) de chacune des 3 catégories jeunes par la remise d'un brassard aux couleurs CRESUD et SUNTOUR.

Un classement final cumulant les points acquis sur chaque étape désignera les 3 vainqueurs qui seront récompensés par les partenaires du SUNTOUR lors de la dernière étape.

Le CRESUD utilise le circuit SUNTOUR pour offrir aux « meilleurs jeunes » un stage d'aide à la performance (prépa physique et mentale).

Cette action « aide à la performance des jeunes cavaliers » est engagée dans les 3 disciplines olympiques et les circuits SUNTOUR, SUD DRESS TOUR et SUD EVENTING TOUR en sont le support.

Le stage est commun aux 3 disciplines pour permettre les échanges et créer de la cohésion entre des cavaliers de disciplines différentes.

Article 1 – Déroulement du Challenge

Le challenge se déroule sur les épreuves labellisées SUNTOUR de chaque étape de l'année en cours du SUNTOUR.

- Vitesse 105 et GP 110
- Vitesse 115 et GP 120
- Vitesse 125 et GP 130
- Vitesse 135 et GP 140

Les jeunes cavaliers marquent des points en fonction de leur catégorie d'âge dans les niveaux suivants :

- Benjamins : Vitesse 105 et GP 110 et au dessus
- Minimes : Vitesse 105 et GP 110 et au dessus
- Cadets : Vitesse 115 et GP 120 et au dessus
- Juniors : Vitesse 125 et GP 130 et au dessus
-

Ainsi, un(e) cavalier(e) cadet ne marquera pas de points s'il est engagé dans une épreuve 110, mais en marquera à partir des épreuves 115 et au-dessus. Chaque niveau d'épreuve est affecté d'un coefficient donnant un bonus aux cavaliers(es) qui choisissent d'engager dans des épreuves de niveau plus élevé :

Coefficient BONUS

- Vitesse 105 et GP 110 : Coefficient 1.00
- Vitesse 115 et GP 120 : Coefficient 1.50
- Vitesse 125 et GP 130 : Coefficient 2.00
- Vitesse 135 et GP 140 : Coefficient 2.50

Article 2 - Classements - Attributions des points :

Le classement se fait par attribution des points aux cavaliers/cavalières selon le barème suivant :

Pour chacune des épreuves, des points sont attribués:

1er : 13 points	6ème : 7 points
2ème : 11 points	7ème : 6 points
3ème : 10 points	8ème : 5 points
4ème : 9 points	9ème : 4 points
5ème : 8 points	10ème : 3 points

Les points sont obtenus en fonction de la place acquise dans l'épreuve par le cavalier, après avoir extrait du classement général de l'épreuve les cavaliers et cavalières de chacune des catégories, y compris lors de la dernière étape, le classement publié sur FFE Compet faisant foi.

Ainsi, les points de la 1ère place sont attribués au meilleur jeune élite de l'épreuve dans la catégorie et ainsi de suite.

Les épreuves de vitesse bénéficient d'un coefficient 1 et les épreuves Grand Prix bénéficient d'un coefficient 1.5.

Les épreuves de la dernière étape sont majorées de la façon suivante : coefficient 1.25 le samedi et coefficient 2 le dimanche.

Le coefficient BONUS est appliqué après attribution des points selon barème.

En cas de participation avec plusieurs montures dans la même épreuve, il est retenu le meilleur résultat.

En cas d'égalité au classement final du **SUNTOUR JEUNES ELITES** et afin de départager les vainqueurs de chacune des catégories à l'issue de la dernière épreuve : les points acquis lors de la dernière étape dans le Grand Prix du dimanche seront prépondérants.

Exemple d'Attributions des points :

Exemple d'une Cavalière cadet en 2024 (née en 2009 ou 2010) qui, en début de saison, choisit les épreuves planchers (hauteur 115 et 120) pour la catégorie Cadet et qui évolue ensuite vers le niveau supérieur (hauteur 125 & 130) :

La cavalière se classe 1ère de sa catégorie sur 1 étape en vitesse 115 et sur le GP 120. Lors d'une autre étape, elle se classe 2ème de sa catégorie sur une vitesse 125 et 4ème sur le GP 130.

Les points acquis sont calculés comme suit :

Epreuve	place/catégorie	points	Coef. Épreuve	coef. Bonus	points
vit 115	1	13	1,00	1,50	19,5
GP120	1	13	1,50	1,50	29,25
vit 125	2	11	1,00	2,00	22
GP130	4	9	1,50	2,00	27

Rappel : si cette même cavalière avait engagé une épreuve labellisée SUNTOUR sur une hauteur 105 ou 110, elle n'aurait marqué aucun point, afin de préserver la catégorie Minime.

Article 3 - Récompenses :

❖ Récompenses étapes :

Après chacune des épreuves de sa catégorie, le/la cavalier(e) en tête de sa catégorie se verra remettre le brassard de leader qu'il/elle portera sur l'épreuve suivante.

En cas d'absence de ce cavalier, le cavalier classé juste après portera le brassard.

❖ Récompenses classement final :

Pour prétendre figurer au classement final, la participation à la dernière étape est obligatoire ainsi que la participation à au moins une des 4 premières étapes.

Lors de la remise des prix finale du circuit, le/la cavalier(e) ayant marqué le plus de points au cours de la saison SUNTOUR est récompensé de nombreux lots et cadeaux offerts par le SUNTOUR et ses partenaires.

Les 4 catégories récompensées sont :

- Catégorie SUN TOUR Elite Benjamin
- Catégorie SUN TOUR Elite Minime
- Catégorie SUN TOUR Elite Cadet
- Catégorie SUN TOUR Elite Junior

En cas d'absence du lauréat(e), la récompense sera remise au cavalier(e) classé juste après, aucune récompense ne sera remise à un représentant.

Le CRESUD invitera les 3 meilleurs cavaliers du SUNTOUR Jeunes Élites 2024 de chacune des catégories au stage d'aide à la performance (prépa physique et mentale).

❖ Droit à l'image

Conformément aux dispositions du Code du Sport, pour la promotion du circuit, le fait de s'engager dans les épreuves SUNTOUR Jeunes Élites autorise expressément Organisation SUNTOUR à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image des cavaliers et équidés, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous les moyens actuels ou à venir, notamment sur tout site internet. Cette autorisation

est accordée pour une durée de 10 ans et à compter des engagements dans les concours, étapes du SUNTOUR.

Le fait de s'engager dans les épreuves SUNTOUR Jeunes Élites vaut acceptation de l'ensemble des points des Règlement SUNTOUR Jeunes Élites et SUNTOUR 2024.

Article 4 - Litiges et réclamations :

En cas de litige concernant une épreuve, son déroulement ou toute autre cause concernant le concours ou le challenge, les règles habituelles fixées par le règlement général des compétitions FFE s'appliquent intégralement.

En cas de litige concernant spécifiquement l'application du règlement du **SUNTOUR JEUNES ELITES** (classement etc. etc…), les réclamations devront être faites par écrit (mail ou courrier) au Comité d'Organisation **SUNTOUR** qui tranchera après avoir, le cas échéant, entendu le demandeur. Les décisions de ce comité sont sans appel.